

acoutech knowledge

Directives & bases relatives à la protection au travail et au bruit



1. Introduction

Le bruit sur le lieu de travail influence la santé, la performance et la sécurité des collaborateurs. Une exposition prolongée au bruit peut entraîner du stress, une baisse de concentration ainsi que des atteintes à la santé à long terme.

En Suisse, la loi sur le travail (LTr) ainsi que les directives de la SUVA constituent la base centrale pour la protection contre le bruit nuisible ou gênant sur le lieu de travail.

2. Loi sur le travail (LTr) et OLT 3 – Protection de la santé

- **Objectif et finalité**
 - Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs
 - Prévention des effets sonores nuisibles ou gênants pour la santé
 - Garantie de conditions de travail ergonomiques et favorables à la santé
- **Cadre juridique**
 - Loi sur le travail (LTr) en tant que loi fédérale
 - Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3) – Protection de la santé
 - Compétence technique et directives d'application par le SECO
 - Exécution par les inspections cantonales du travail
- **Pertinence pour l'acoustique et le bruit**
 - Limitation de l'exposition au bruit sur le lieu de travail
 - Prise en compte du bruit comme facteur de risque pour la santé
 - Obligation de mettre en œuvre des mesures adaptées d'ordre constructif, technique et organisationnel

3. SUVA – Protection contre le bruit au travail

- **Objectifs des directives**
 - Prévention des atteintes auditives et des conséquences sanitaires à long terme
 - Réduction de l'exposition au bruit dans le quotidien professionnel
 - Sensibilisation au bruit en tant que risque d'accident et de sécurité
- **Contenus principaux**
 - Valeurs indicatives et limites d'exposition au bruit
 - Évaluation du niveau sonore et de la durée d'exposition
 - Recommandations relatives aux mesures techniques et constructives de réduction du bruit
 - Mesures de protection complémentaires d'ordre organisationnel et individuel
- **Domaines d'application**
 - Entreprises industrielles et de production
 - Ateliers et bâtiments artisanaux
 - Locaux logistiques, techniques et annexes
 - Postes de travail à forte exposition sonore dans les environnements de bureaux et de services

4. Interaction entre LTr (SECO) et SUVA

- La LTr et l'OLT 3 définissent le cadre légal de la protection de la santé
- La SUVA concrétise ce cadre par des valeurs de référence pratiques et des recommandations d'action
- Ensemble, elles constituent la base d'une évaluation et d'une réduction conformes aux normes du bruit sur le lieu de travail
- Les mesures acoustiques soutiennent le respect des exigences légales et améliorent durablement la qualité du travail

5. Conclusion

- La protection contre le bruit est un élément central de la protection au travail
- Les exigences légales imposent une prise en compte précoce de l'acoustique
- Les mesures constructives et d'acoustique des locaux contribuent de manière significative à la santé, à la sécurité et à la productivité
- Une planification intégrale réduit les risques et crée des environnements de travail durables et de haute qualité